



**Bureau d'information
et de communication**

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

RAPPORT DU CONTRÔLE CANTONAL DES FINANCES (CCF) SUR LES COMPTES
2015

L'organe de révision recommande au Parlement d'approuver les comptes 2015

Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2015.

Le Contrôle cantonal des finances recommande au Grand Conseil d'approuver les comptes annuels et le bilan de l'Etat de Vaud pour l'exercice 2015.

L'audit a été mené par l'organe de révision en toute indépendance, comme le prévoient les dispositions légales, et selon les normes professionnelles reconnues par EXPERTsuisse (anciennement Chambre fiduciaire). Ces travaux répondent à la volonté du Gouvernement et du législateur de contrôler de manière approfondie les comptes de l'Etat.

L'audit réalisé par le CCF a été effectué selon les dispositions de la loi du 12 mars 2013 sur le Contrôle cantonal des finances (LCCF), entrée en vigueur le 1er juillet 2013.

Le CCF relève qu'il a l'agrément en qualité d'expert-réviseur de l'Autorité fédérale de surveillance en matière de révision (ASR).

Le CCF mentionne que les comptes 2015 de l'Etat de Vaud soumis à son contrôle ont été tenus selon le plan comptable MCH2 (Manuel modèle comptable harmonisé pour les cantons et les communes) et les dispositions de la loi sur les finances.

Le CCF émet une opinion d'audit indiquant que les comptes annuels et le bilan de l'Etat pour l'exercice 2015 sont conformes à la loi vaudoise sur les finances.

Le CCF formule un constat relatif à un autre point de l'application de la loi sur les finances qui ne remet pas en cause l'opinion exprimée sur les comptes annuels, à savoir que la mise en place du système de contrôle interne (SCI) au sein de l'administration vaudoise n'est pas encore aboutie.

De plus, le CCF a délivré son rapport d'activité 2015 qui comprend notamment la liste des 86 rapports établis dans le courant de l'année 2015.

Les deux rapports susmentionnés sont publics, conformément aux dispositions de la loi sur le Contrôle cantonal des finances.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 12 mai 2016

Thierry Bonard, chef du Contrôle cantonal des finances (021 316 19 70) ; rapports complets disponibles sur le site www.vd.ch/ccf ou www.vd.ch/dsas

[Rap annuel activite CCF 2015_10-05-16 avec signatures](#)
[2015-900_Rap revision def_10-05-16 avec signatures](#)